



# Elections Ontario

Communiqué de presse

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Déclenchement d'une élection partielle provinciale à Hamilton-Centre

TORONTO, le 15 février 2023 – Une élection partielle a été déclenchée dans la circonscription de Hamilton-Centre. Le jour du scrutin a été fixé au 16 mars.

Les citoyennes et citoyens canadiens résidant à Hamilton-Centre qui seront âgés d'au moins 18 ans le jour du scrutin peuvent voter. Pour accélérer et faciliter le vote, nous encourageons les électeurs à confirmer, actualiser ou ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs à l'adresse [inscriptionenligne.elections.on.ca](https://inscriptionenligne.elections.on.ca) afin de recevoir par la poste une carte d'information de l'électeur qui vous indiquera où et quand voter. Les cartes d'information de l'électeur seront envoyées par la poste à compter du 28 février.

Vous pouvez exercer votre vote de plusieurs manières lors de cette élection partielle, y compris par la poste, dans un bureau du directeur du scrutin et le jour du scrutin. Les électeurs peuvent aussi voter dans un des lieux de vote par anticipation situés à Hamilton-Centre à partir du 5 mars.

Pour obtenir des renseignements personnalisés expliquant quand, où et comment voter, les électeurs peuvent également télécharger l'application d'Élections Ontario. Les personnes qui créent un compte et le relient à leur inscription électorale auront accès à une version numérique de leur carte d'information de l'électeur lorsqu'ils iront voter.

Pour obtenir des renseignements expliquant quand et où voter et des exemples de pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur [elections.on.ca](https://elections.on.ca).

## Dates importantes

- Du 16 février au 10 mars – Envoyez votre demande de vote par la poste d'ici à 18 h le 10 mars. Faites votre demande en ligne ou téléchargez un formulaire de demande à l'adresse [elections.on.ca](https://elections.on.ca).
- Du 16 février au 15 mars – Votez au bureau du directeur du scrutin entre 10 h et 20 h. Le vote par bulletin spécial est disponible au bureau du directeur du scrutin jusqu'à 18 h, le 15 mars. Pour pouvoir voter par bulletin spécial,



# Elections Ontario

les électeurs doivent remplir un formulaire de demande, disponible à l'adresse [elections.on.ca](https://elections.on.ca) ou dans leur bureau du directeur du scrutin.

- Du 16 février au 16 mars - Utilisez la technologie d'aide au vote au bureau du directeur du scrutin.
- 2 mars - Trouvez une liste complète des candidats sur [elections.on.ca](https://elections.on.ca) après la clôture des déclarations de candidature à 14 h.
- Du 5 au 10 mars - Votez dans n'importe quel bureau de vote par anticipation entre 10 h et 20 h.
- Du 15 au 16 mars - La période d'interdiction de la publicité politique est en vigueur.
- 16 mars - La publication des sondages sur l'élection qui n'ont pas été publiés auparavant est interdite entre 0 h 01 et 21 h.
- 16 mars - Votez le jour du scrutin entre 9 h et 21 h.

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur [elections.on.ca](https://elections.on.ca) ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

*Also available in English*

## **Renseignements**

Élections Ontario - Médias

[media@elections.on.ca](mailto:media@elections.on.ca)

1 866 252-2152